URBA-SERVICES

CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy, BP 401 – 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25

Commune de FITZ-JAMES

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

Vu pour être annexé
à la délibération en date du :
26 juin 2007

6a

NOTICE SANITAIRE

RESEAU EAU POTABLE

La commune de Fitz-James est alimentée en eau potable par le réseau de la Communauté de Communes du Pays du Clermontois. L'eau potable distribuée sur le territoire provient de captages situés sur la commune voisine de Clermont.

La totalité de l'agglomération est desservie en eau potable. Deux canalisations principales de diamètre 200 mm acheminent l'eau sur la commune.

La première canalisation vient directement des captages et débouche par le sud-est du territoire communal. Cette canalisation principale se sépare ensuite en deux, une canalisation de 150 mm se dirige vers l'hôpital psychiatrique alors qu'une autre canalisation de 150 mm traverse l'agglomération.

La deuxième canalisation arrive par le sud-ouest de la commune, elle se prolonge par une canalisation de diamètre 150 mm qui dessert les constructions récentes et la zone d'activités.

D'autres canalisations de diamètre supérieur ou égal à 100 mm viennent compléter le réseau.

Les canalisations de diamètre inférieur à 100 mm (60 mm ou 80 mm) servent généralement de barreaux de liaison entre des canalisations plus importantes et permettent ainsi une organisation en boucles sur l'agglomération.

Enfin, des canalisations de faible section (51/63 mm ou 40/51 mm) constituent des antennes et viennent terminer le réseau en desservant les impasses.

Aucun problème d'adduction en eau potable n'est à signaler sur la commune de Fitz-James, tant au niveau de la pression ou de la stagnation de l'eau qu'au niveau de la turbidité et de qualité de l'eau.

Cependant, la fragilité des captages est à signaler. En effet, cinq captages situés sur la commune de Clermont permettent l'adduction en eau potable non seulement de la Communauté de Communes du Pays du Clermontois mais également d'autres communes telles que Liancourt et Catenoy. Les deux principaux forages sont localisés à proximité immédiate de la RN 31, ce qui signifie qu'en cas de pollution accidentelle près de 20 000 habitants seront concernés. A l'heure actuelle, une recherche de captage est menée sur le territoire communautaire afin de trouver une nouvelle source d'approvisionnement en eau potable.

L'analyse du réseau d'AEP (Adduction en Eau Potable) permet de conclure à une bonne couverture du territoire communal de Fitz-James. Aucun projet de renforcement n'est actuellement envisagé.

Janvier 2004

ASSAINISSEMENT

La totalité de l'agglomération est desservie par un réseau collectif d'assainissement, hormis la Ferme Saint Jean (nord du territoire communal). Les habitations du Château possèdent un réseau collectif privé qui se raccorde au réseau public.

Le système d'assainissement est dit gravitaire ; les eaux usées suivent la pente jusqu'à la station d'épuration de Breuil le Vert. Sur certains secteurs du territoire, la pente étant nulle, il y a nécessité d'employer des postes de refoulement qui renvoient les eaux usées vers la station d'épuration. Sur le territoire de Fitz-James, on dénombre 5 postes de refoulement : 1 rue de Becrel, 1 rue Voltaire, 1 rue Etienne Dolet, 1 rue du Marais et le plus important dit de la Béronnelle au sud-est du territoire.

Les eaux usées sont acheminées vers la station d'épuration par 2 conduites principales situées au sud-ouest, l'une évacuant les eaux du secteur ouest de la commune, et l'autre au sud-est se chargeant du secteur est de Fitz-James.

La station d'épuration intercommunale de Breuil le Vert a une capacité de traitement de 22 000 équivalents - habitants. Elle est aujourd'hui utilisée à 68 % de sa capacité au niveau hydraulique et à 65 % au niveau de sa charge.

Des problèmes de réseaux ont été relevés dans la rue François Mitterrand. Le réseau prend en charge les eaux usées de la zone d'activités ainsi que celles des lotissements contigus. Le réseau se dirige vers le sud et prend la forme d'un angle droit au croisement de la rue Voltaire. Cette configuration et l'accumulation des eaux usées dans les tuyaux conduisent parfois à la saturation du réseau. Le traitement des eaux usées ne peut alors s'effectuer dans de bonnes conditions.

Le zonage d'assainissement n'a pas encore été réalisé et approuvé sur la commune de Fitz-James. Ces études sont de la compétence de la Communauté de Communes du Pays du Clermontois qui a commencé par établir les zonages sur les communes ne possédant pas d'assainissement collectif.

Janvier 2004

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La commune de Fitz-James compte actuellement 2 421 habitants, ce qui représente environ 3 025 kg de déchets à collecter et à traiter par jour.

La gestion des ordures ménagères est assurée sur la Communauté de Communes du Pays du Clermontois. Cette collectivité est rattachée à la SYMOVE

La fréquence des ramassages est bi-hebdomadaire (les lundi et jeudi) et le tri sélectif s'effectue par apport volontaire pour les verres et les cartons dans les points propres de la commune.

Les déchets verts sont collectés tous les mardis de la fin mars à la fin novembre.

Les objets encombrants sont ramassés à la demande des habitants de la Communauté de Communes du Pays du Clermontois (circuit organisé).

Les habitants de la commune disposent d'une déchetterie localisée à Breuil-le-Sec.

Cette situation semble pouvoir se prolonger dans le cadre du Schéma départemental de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères.

Mars 2006